

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 29 juin 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi 29 juin à 17h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 19

Etaient présents :

Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Suzanne DIAS, Christiane FAVRE, Martine POMA, Sophie PONTONNIER, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

Etaient absents/excusés :

Éric BARBIER, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Jean-Pierre GUILLAUD, Béatrice SANTAIS, Jacqueline TALLIN. Elodie VANACKERE

Avaient donné pouvoir :

Béatrice SANTAIS a donné pouvoir à Nathalie REBATEL

Christiane BRUNET a donné pouvoir à Eve BUEVOZ

Jacqueline TALLIN a donné pouvoir à Suzanne DIAS

Jean-Pierre GUILLAUD a donné pouvoir à Arlette BRET

Hugues DE BOISRIOU a donné pouvoir à Christiane FAVRE

Assistaient :

Nadia FAVRE, Willy CHEYNEL, Pierre BEYRIE, Natacha PONTUS.

14-2023 ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Le 11 avril 2023, le Service de Gestion Comptable de Chambéry a transmis une liste de créances en non-valeur concernant le budget principal du CIAS. Il s'agit d'une liste unique comprenant des créances liées à une décision d'effacement de dette dans le cadre d'un surendettement pour 5 413,80 €.

Liste 5981610315

Exercice	Référence Pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2021	T-121	199,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-255	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-646	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-431	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-476	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-20	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-282	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-176	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-215	219,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-590	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-667	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-85	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-222	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-291	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-617	218,90 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-468	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-532	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-322	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-396	199,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-15	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-770	228,85 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-833	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-703	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-180	208,95 €	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-148	199,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
TOTAL =		5 413,80 €	

Ces admissions en non-valeur doivent être comptabilisés au compte 6542 « Créances éteintes » pour 5 413,80 €.

Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé du virement de crédits décidé le 8 juin 2023 entre le chapitre 022 « dépenses imprévues » et le chapitre 66 « charges financières ». Ce virement, à hauteur de 500 €, est nécessaire au règlement des intérêts de la ligne de trésorerie, qui du fait de la hausse des taux d'intérêts, se sont révélés supérieurs à la prévision au budget primitif.

Numéro : 1		Virement de crédit		Prévisions totales	
Fonction	Nature	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01-Opérations non ventilables du C.C.A.S.	022-DEPENSES IMPREVUES	-500,00		1 500,00	
02-Administration générale du C.C.A.S.	6615-Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00		700,00	
		0,00	0,00	2 200,00	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables des créances détaillées ci-dessus pour un montant de 5 413,80 € TTC ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au chapitre 65 du budget 2023 ;
- **AUTORISE** la Présidente à poursuivre les démarches afférentes à ce dossier et à signer tous documents utiles en ce sens.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance



Nadia FAVRE

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

